

## **LE CONCOURS SCOLAIRE DEPARTEMENTAL D'HISTOIRE LOCALE**

Le Concours Scolaire Départemental d'Histoire Locale ou « Concours du Jeune Historien » a pour objectif de développer chez l'élève (cycles élémentaire et secondaire) une meilleure connaissance de sa ville et d'intégrer l'enseignant dans un environnement qui n'est pas forcément le sien : sa commune d'exercice.

Il amène l'enfant à connaître son histoire, part importante de l'éducation citoyenne et aide les établissements scolaires à maintenir leurs effectifs par des projets originaux en donnant une image dynamique de leur commune.

### **Procédure :**

Le jury du concours valorise le travail d'un ou plusieurs enfants, voire d'une classe entière (notamment pour les écoles élémentaires) et remet ses prix une fois par an.

Le jury du concours comprend, outre le président de la Fédération "Histoire des Yvelines", François BOULET, professeur d'histoire à Saint-Germain-en-Laye, initiateur du concours :

- la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines, représentée par son directeur,
- le Conseil Départemental des Yvelines, représenté par la vice-présidente déléguée aux Collèges,
- les associations d'histoire locale, membres de la Fédération Histoire des Yvelines,
- des enseignants.

L'Inspection Académique et le Conseil Départemental sont des partenaires actifs. Ils s'associent pour récompenser l'initiative individuelle ou collective des élèves par des lots et en les invitant à la cérémonie de remise des prix au cours de laquelle leur est décerné le diplôme du « Jeune historien » de la Fédération Histoire des Yvelines.

### **Les dossiers :**

Ils peuvent revêtir des formes diverses : dessins pour les plus jeunes, exposés complétés de dessins ou de photos, l'objectif étant de produire un travail structuré et documenté à partir de recherches personnelles.

### **Calendrier :**

Les Inspecteurs de l'Education Nationale ont informé les établissements scolaires de l'existence du concours à partir du mois d'octobre: les enseignants sont libres d'y participer ou non. Ils bénéficient du soutien de l'association d'histoire locale de leur commune.

Les travaux seront remis pour le mois de mars de l'année suivante : un jury statuera sur ces travaux.

La remise des prix aura lieu au mois de juin, au Salon des Aigles de l'Hôtel du Département à Versailles.